

13 juin 2023 dans les locaux d'AGEDI à Marnières, AURILLAC
Zoom sur la présentation de la réforme des gestionnaires publics
par la Direction départementale des Finances publiques
du Cantal en présence de représentantes de Bercy!

A l'initiative de la Direction départementale des Finances publiques (DDFIP) et en collaboration avec l'Association des Maires et des Présidents d'EPCI du Cantal, Mme Chantal GOUBERT, Directrice de la DDFIP du Cantal a introduit les échanges au cours de la matinée du 13 juin consacrée à la réforme des gestionnaires publics (RGP) en vigueur depuis le 1er janvier 2023 (ordonnance du 23 mars 2022) et a présenté les objectifs de cette réunion : que les participants à l'issue de la matinée soient rassurés sur la mise en place de la RGP.



Après une présentation pédagogique des représentantes de Bercy en charge de la RGP, la matinée s'est poursuivie avec l'organisation de 3 tables rondes animées par des cadres de la DDFIP avec les Établissements publics de santé, les gestionnaires des EPCI et des maires et élus de communes. Ces tables rondes ont permis aux participants de s'exprimer sur les problématiques et les inquiétudes potentielles relevées au sein des équipes des ordonnateurs avec la mise en place de la réforme et de répondre aux questions et attentes de chacun.





Les représentantes de Bercy sont revenues sur l'ambition et les enjeux de la réforme : remplacer la seule responsabilité des comptables qui existait jusqu'à présent par un système de sanctions pour le gestionnaire qui est à l'origine du préjudice et des fautes les plus graves. Cette réforme s'inscrit par ailleurs dans le droit champ de la modernisation de l'action publique qui privilégie le pilotage des actions conduites par les collectivités par les risques et les enjeux.



Elle conduit par ailleurs à renforcer les relations ordonnateurs et comptables dans une logique de sécurisation des procédures rendue possible avec les dispositifs de maîtrise des risques et de contrôles internes notamment.

Enfin, a été annoncée la diffusion prochaine d'un livret "Maîtrise des risques financiers et comptables dans une petite commune" pour permettre aux petites collectivités de s'approprier la réforme. Ce document, conçu en collaboration avec des services de la DDFIP et des secrétaires de mairie, se veut un outil simple et pédagogique pour aider les collectivités, notamment les plus petites d'entre elles, à identifier leurs risques majeurs.



Il incite à se poser les bonnes questions dans les secteurs les plus à risques (ex: régies, commande publique, paye, attribution de subventions, sécurité informatique) ; et d'acquérir les bons réflexes pour initier une démarche de contrôle interne (délégations, organigramme fonctionnel...).

Les conseillers aux décideurs locaux du Cantal restent bien sûr disponibles pour accompagner les collectivités locales dans cette appropriation.

Merci à tous pour la réussite de cet échange !

